



PRÉFECTURE DU VAL D'OISE

CABINET

Service Interministériel
de Défense et de
Protection Civiles

ARRETE PREFECTORAL N° 06 - 0046
RELATIF A L'INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES
DE BIENS IMMOBILIERS
SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS
DANS LA COMMUNE DE
GONESSE

LE PREFET
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R125-27
Vu le décret n° 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 06-0001 du 5 janvier 2006 relatif à la liste des communes où s'applique l'article L125-5 du code de l'environnement

Sur proposition de Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet ;

ARRETE

Article 1

La commune de Gonesse est exposée aux risques naturels de mouvement de terrain (carrières souterraines).

Article 2

Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Gonesse sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

le dossier comprend les pièces suivantes:

- une fiche de synthèse qui précise la situation de la commune au regard des risques naturels prévisibles et des risques technologiques donnant lieu à plan de prévention des risques ainsi que la liste des documents correspondants auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- un plan des secteurs exposés aux risques de mouvement de terrain (carrières souterraines).

Le dossier et les documents de référence sont consultables en mairie, préfecture et sous-préfecture.

Le dossier est accessible sur le site internet de la préfecture.

Les plans de prévention des risques naturels seront accessibles sur le site internet de la DDE à compter du 1^{er} juin 2006.

Article 3

Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L.125-5 du code de l'environnement.

Article 4

Le présent arrêté et le dossier d'information sont adressés au maire et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté est affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Il en sera de même à chaque mise à jour.

Article 5

Monsieur le secrétaire général de la préfecture, Monsieur le directeur de Cabinet, Mesdames et Monsieur les sous-préfets d'arrondissement, Monsieur le directeur départemental de l'équipement et Mesdames et Messieurs les maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Cergy, le 5 janvier 2006

Pour le Préfet,

Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet



Gérard GAVORY



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Val d'Oise

Commune de GONESSE

Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

N° **06 - 0046** du **05 janvier 2006**

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles (PPR)

La commune est située dans le périmètre d'un PPR oui non

PPRMT **Carrières souterraines** date **13/05/2004** aléa

Les documents de référence sont :

Plan de prévention des risques mouvement de terrain de Gonesse Consultable sur internet

Dossier communal de synthèse sur les risques (DCS)

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR T]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR T oui non

date effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur internet

4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique

La commune est située dans une zone de sismicité zone Ia zone Ib zone II zone III non

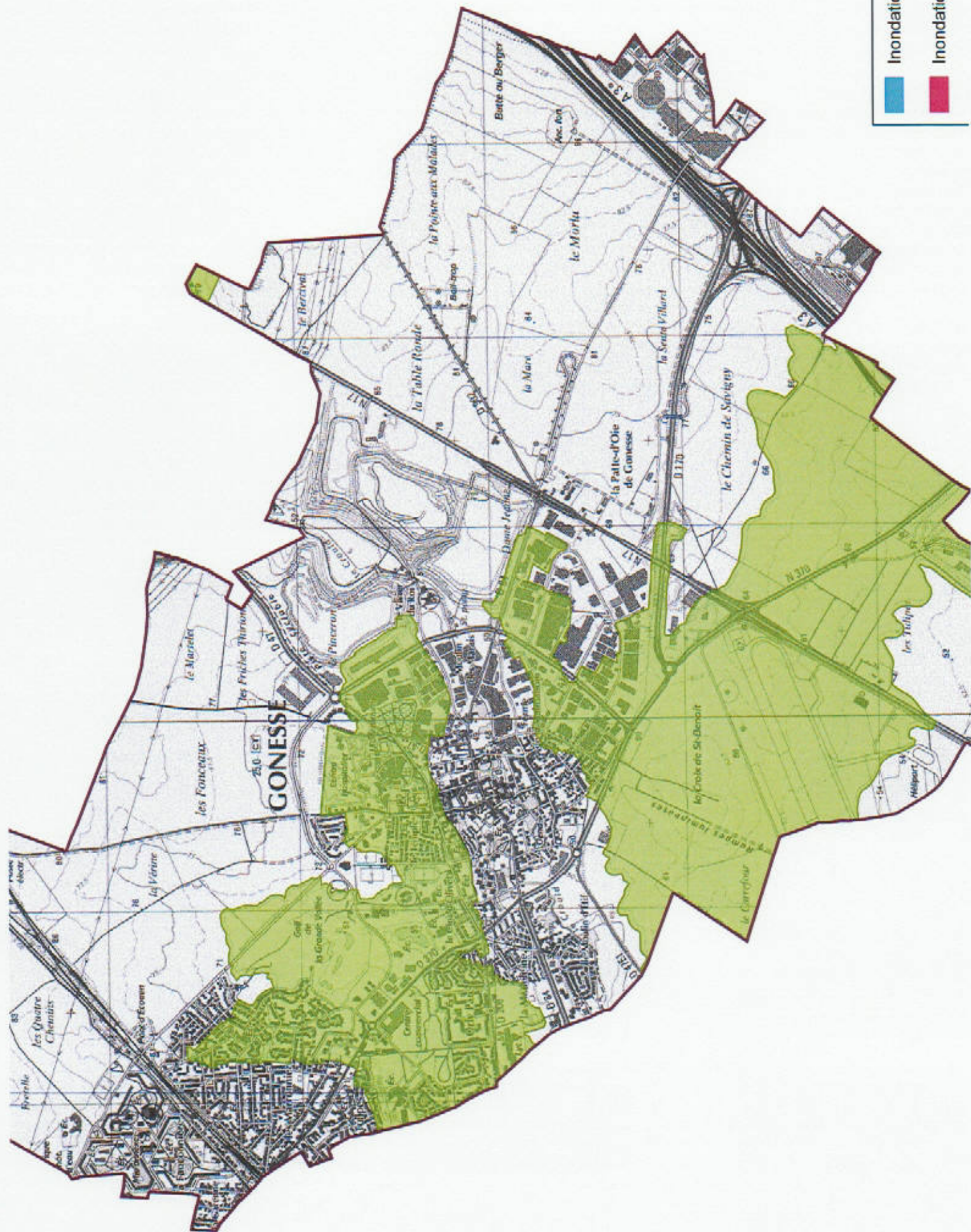
pièces jointes

5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

Périmètre du plan de prévention des risques naturels (carrières souterraines)

Date d'élaboration de la présente fiche **05 janvier 2006**



Inondation par dérèglement de régime

Inondation par ruissellement

Délégation Territoriale de Seine Saint Denis
Service Contrôle et Sécurité Sanitaire des Milieux

Affaire suivie par : I. ASTUTO

Courriel : isabelle.astuto@ars.sante.fr

Téléphone : 01 41 60 71 29

Télécopie : 01 41 60 71 59

Réf : AE 11 0176 EP LG

Date : 06 JUL. 2011

**ASSYST ENVIRONNEMENT
AGENCE SUD-OUEST
Centre Inova
161, rue Belharra
64500 SAINT JEAN DE LUZ**

A l'attention de Monsieur PEYRETOU Ghislain

Monsieur,

Suite à votre télécopie du 30 juin 2011, je vous prie de trouver, ci-joint, la liste des captages AEP d'eau souterraine et superficielle alimentant le département de la Seine-Saint-Denis, ainsi qu'une carte positionnant les différents captages.

Concernant la commune de Blanc-Mesnil, trois forages AEP sont présents. Seule la procédure de protection du forage F13 est en cours, le périmètre de protection rapproché proposé par l'hydrogéologue agréé est un cercle de 700 mètres environ de diamètre autour de la prise d'eau.

Pour les captages AEP présents sur la commune d'Aulnay-sous-Bois, la procédure d'instauration des périmètres de protection est en cours.

Le service contrôle et sécurité sanitaire des milieux reste à votre disposition pour toutes informations supplémentaires.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour Le directeur de
la délégation territoriale

L'ingénieur du génie sanitaire,



Delphine COLLE

Liste des captages AEP d'eau souterraine situés sur le département par commune d'implantation

AULNAY-SOUS-BOIS

Nom	LIIE X	LIIE Y	LIIE Z	Nappe captée	Code BSS	Prof / m	Déb. moy. (m3/j)	Maître d'ouvrage
ALBIEN AULNAY (PUITS B)	611 324,00	2 438 491,00	45,12	ALBIEN	01834B0017	833	0	SYNDICAT DES EAUX D'ILE DE FRANCE
A1 BIS AULNAY	611 316,00	2 438 500,00	45,82	SPARNACIEN	01834B0117	77	1662	SYNDICAT DES EAUX D'ILE DE FRANCE
A2 AULNAY	611 325,00	2 438 497,00	45,42	SPARNACIEN	01834B0135	79	0	SYNDICAT DES EAUX D'ILE DE FRANCE
A3 AULNAY	611 314,00	2 438 560,00	46,39	SPARNACIEN	01834B0019	79	0	SYNDICAT DES EAUX D'ILE DE FRANCE
A4 AULNAY	611 326,00	2 438 504,00	44,83	SPARNACIEN	01834B0118	110	1440	SYNDICAT DES EAUX D'ILE DE FRANCE
A5 AULNAY	611 323,00	2 438 511,00	44,88	SPARNACIEN	01834B0119	77	1661	SYNDICAT DES EAUX D'ILE DE FRANCE

BLANC-MESNIL (LE)

Nom	LIIE X	LIIE Y	LIIE Z	Nappe captée	Code BSS	Prof / m	Déb. moy. (m3/j)	Maître d'ouvrage
F10 LIBERATION / GAL. LECLERC	609 433,00	2 438 526,00	49,10	SPARNACIEN	01834A0092	110	2800	MAIRIE DE BLANC-MESNIL (LE)
F11 JEAN JAURES	609 848,00	2 436 123,00	39,00	SPARNACIEN	01834A0095	126	3000	MAIRIE DE BLANC-MESNIL (LE)
F3 BIS SIGONNEAU	609 241,00	2 439 428,00	39,00	SPARNACIEN	01834A0088	110	3600	MAIRIE DE BLANC-MESNIL (LE)
F9 ADER	608 121,00	2 439 568,00	40,50	SPARNACIEN	01834A0061	110	2400	MAIRIE DE BLANC-MESNIL (LE)
F13 ADER	608 160,00	2 439 600,00	41,00	YPRESIEN	01834A0147	110	2000	MAIRIE DE BLANC-MESNIL (LE)

LE THILLAY

Nom	LIIE X	LIIE Y	LIIE Z	Nappe captée	Code BSS	Prof / m	Déb. moy. (m3/j)	Maître d'ouvrage
FORAGE THILLAY	610 260,00	2 261 710,00	61,83	LUTECIEN	01538X0012	22	700	MAIRIE DE BLANC-MESNIL (LE)
PUITS THILLAY	610 210,00	2 261 720,00	59,50	LUTECIEN	01538X0011	7	150	MAIRIE DE BLANC-MESNIL (LE)

Liste des captages AEP d'eau souterraine situés sur le département par commune d'implantation

PANTIN

Nom	LIIIE X	LIIIE Y	LIIIE Z	Nappe captée	Code BSS	Prof / m	Déb. moy. (m3/j)	Maitre d'ouvrage
ALBIEN PANTIN	604 921,00	2 433 249,00	49,02	ALBIEN	01833D0037	900	0	SYNDICAT DES EAUX D'ILE DE FRANCE
A1 BIS PANTIN	604 925,00	2 433 230,00	49,12	SPARNACIEN	01833D0097	106	0	SYNDICAT DES EAUX D'ILE DE FRANCE
A2 BIS PANTIN	604 943,00	2 433 230,00	48,89	SPARNACIEN	01833D0181	106	0	SYNDICAT DES EAUX D'ILE DE FRANCE
A3 BIS PANTIN	604 950,00	2 433 246,00	48,21	SPARNACIEN	01833D0182	108	0	SYNDICAT DES EAUX D'ILE DE FRANCE

SAINT-DENIS

Nom	LIIIE X	LIIIE Y	LIIIE Z	Nappe captée	Code BSS	Prof / m	Déb. moy. (m3/j)	Maitre d'ouvrage
ALBIEN SNCF	601 211,00	2 434 549,00	36,50	ALBIEN	01833C0029	780	4320	SNCF PARIS NORD
SPARNACIEN SNCF	601 201,00	2 434 489,00	35,80	SPARNACIEN	01833C0099	97	480	SNCF PARIS NORD
F1 GDF	601 233,00	2 436 117,00	29,00	YPRESIEN	01833A0325	118	205	GAZ DE FRANCE
F2 GDF	601 236,00	2 436 135,00	29,00	YPRESIEN	01833A036	118	205	GAZ DE FRANCE

TREMBLAY-EN-FRANCE

Nom	LIIIE X	LIIIE Y	LIIIE Z	Nappe captée	Code BSS	Prof / m	Déb. moy. (m3/j)	Maitre d'ouvrage
F2 ST-OUEN TREMBLAY	617 051,00	2 438 571,00	62,00	SAINT-OUEN	01841X0024	29	0	VEOLIA EAU ILE-DE-FRANCE
F4 SPARNACIEN TREMBLAY	617 161,00	2 438 661,00	62,00	SPARNACIEN	01841X0166	120	1550	VEOLIA EAU ILE-DE-FRANCE
FORAGE VILLETTE-AUX-AULNES	617 132,00	2 441 242,00	72,00	SPARNACIEN	01545X0087	105	1440	MAIRIE DE TREMBLAY-EN-FRANCE

NOISY-LE-GRAND

Liste des captages AEP d'eau souterraine situés sur le département par commune d'implantation

LIIE X	LIIE Y	LIIE Z	ESU_NOM	ESU_PK	Code BSS	Maître d'ouvrage
#####	#####		MARNE	165,18	01845X0126	SYNDICAT DES EAUX D'ILE DE FRANCE

Tableau principal de données techniques et administratives des captages, contenant des informations telles que les coordonnées géographiques, les références cadastrales, les noms des communes et des services techniques.

Origine de l'eau distribuée
sur le département
de Seine Saint Denis

